



Compte-rendu du Comité Hygiène et Sécurité – Conditions de Travail (C.H.S.-C.T.)
du 18 février 2021

Le 18 février s'est tenu en audioconférence le premier C.H.S.-C.T. de l'année 2021. Dans notre déclaration liminaire, nous avons dénoncé les messages de notre Ministre et de notre Directeur Général. En effet, comment peut-on écrire que la « *crise sanitaire aura une fin et que nous en sortirons individuellement et collectivement plus forts* » alors que 1.800 postes sont supprimés en 2021 à la DGFIP, alors que les agents des Finances voient leurs tâches et la pression s'accroître sans que les moyens mis à leur disposition jusqu'alors soient revus autrement qu'à la baisse ?

Aucune réponse n'a été apportée à ce sujet par la Présidente du C.H.S.-C.T., ces sujets étant d'ordre national.

Les points de l'ordre du jour suivants ont été débattus.

Point sur la situation sanitaire

– Télétravail

Solidaires Finances a demandé à nouveau à ce que tous les agents qui souhaitent télé-travailler puissent se voir accorder, si leurs missions le permettent, le nombre de jours de télé-travail hebdomadaires qu'ils désirent.

Nous avons à nouveau rappelé que, pour Solidaires Finances, le télétravail doit avant tout être un choix.

Nous avons évoqué en particulier la demande de certains agents d'accueil qui souhaiteraient télé-travailler un jour et qui ont vu leur demande rejetée. Sur ce dernier point, la Direction a indiqué qu'une réflexion était engagée sur le télé-travail des agents d'accueil mais a pourtant trouvé tout à fait légitime le refus des Chefs de service. Pourtant, pour Solidaires Finances, les conditions de travail des agents d'accueil sont de plus en plus difficiles, et en s'organisant le télé-travail pourrait leur être accessible. Ceci ne nous semble pas insurmontable.

Suite à notre demande, les Médecins du Travail ont indiqué que, pour l'instant, selon les préconisations du Secrétariat Général, il ne leur était pas possible de prescrire un aménagement du poste à domicile, mis à part aux agents ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Cette décision incombe au Secrétariat Général. Afin de relayer cette revendication locale jusqu'au niveau national et au Secrétariat Général donc, Solidaires Finances a fait voter le vœu suivant, inscrit au procès-verbal :

« Face au développement grandissant du télétravail qui est amené à perdurer, il devient urgent de travailler à une indemnisation des frais générés (fluide, chauffage, énergie...) par le travail à domicile. Il revient en effet à l'employeur de donner les moyens à ses salariés d'exercer ses fonctions.

Au vu des risques que le télétravail fait porter en termes de troubles musculo-squelettiques, de fatigue musculaire et de toutes les formes d'algies (douleurs dorsales, cervicales, articulaire,

etc.), il est indispensable d'équiper les télétravailleurs d'un poste complet de travail adapté (écran, chaise, souris, clavier...).

Pour les représentants des personnels, il ne peut être envisagé de déploiement massif d'une modalité de travail qui se ferait au détriment de la santé des personnels ou qui viendrait à déstabiliser les collectifs de travail. »

Nous avons insisté sur la nécessaire attention à porter aux agents en situation de télétravail ou d'autorisation spéciale d'absence (A.S.A.) depuis mi-mars. Ces collègues sont en effet isolés depuis bientôt un an. La Direction s'est engagée à prendre contact avec eux.

- Port du masque

La Direction a rappelé son message publié sur Ulysse 13 à propos du port obligatoire du masque dans les services.

Solidaires Finances a rappelé qu'une pause de 10 minutes, dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières, toutes les deux heures est possible afin de rendre plus supportable le port du masque. Nous encourageons chacun à faire cette pause. Cette information n'a pas été donnée dans le message coercitif évoqué ci-dessus.

La Direction nous a indiqué avoir équipé (alors qu'elle n'en avait pas l'obligation) de masques chirurgicaux les « voltigeurs » des accueils en contact direct avec les usagers et non protégés par une vitre ou du plexiglas. Nous avons demandé que ces masques soient également distribués à tous les agents d'accueil ainsi qu'aux agents ayant un contact direct avec le public et qui se rendent à l'extérieur.

Il est rappelé que les masques chirurgicaux sont réservés aux agents fragilisés. Dans les services, seuls les masques de type 1 doivent être employés. Les masques « artisanaux » sont désormais prohibés. Les masques qui ont été livrés par l'Administration sont de type 1 et donc valides.

En ce qui concerne les masques FFp2, les médecins de prévention ont précisé que ceux-ci étaient préconisés pour le personnel médical et qu'ils sont très difficiles à supporter. Le conseil a été donné de ne pas en commander pour l'instant.

- Nettoyage

Nous sommes revenus sur le problème de ménage, en particulier pendant cette période. Nous avons eu la même réponse : l'entreprise de nettoyage est relancée si les prestations ne sont pas effectuées correctement...

Point sur les travaux immobiliers à la DFRiP 13

- Centre des Finances Publiques d'Aubagne (Beaudinard)

Les travaux doivent débuter fin février. La visite commune préalable à la réalisation de ces travaux aura lieu le 25 février. Lors de cette visite, les représentants des personnels seront informés du calendrier des travaux et des conditions de leur déroulement.

- Centre des Finances Publiques de La Ciotat

Les travaux de désamiantage de l'aile Est du 1^{er} étage débuteront la deuxième quinzaine de mars. Le plan des nouveaux locaux initialement adressé doit être revu.

- Centre des Finances Publiques 16 Borde R+1

La version définitive du réaménagement de cet étage a été présentée. Les bureaux seront utilisés dans un premier temps comme zone tampon pour accueillir les agents du S.I.P. 1/8 pendant la période de rénovation des locaux occupés actuellement. Nous avons vivement critiqué cette version dans laquelle il nous semble qu'il manque de la surface pour accueillir correctement

ce service. Il nous a été répondu qu'il s'agissait d'une installation provisoire. L'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (I.S.S.T.) n'a pas pu se prononcer, les plans présentés n'étant pas à l'échelle. Elle n'a d'ailleurs pas été consultée pour l'élaboration de ces plans. Suite à notre intervention, la Direction doit lui fournir toutes les précisions nécessaires pour qu'elle puisse valablement donner son avis sur cette installation provisoire.

- Centre des Finances Publiques 22 Borde R+3

Les travaux de désamiantage doivent débuter fin mars. Tout l'aménagement de l'étage doit être revu puisque au 1^{er} janvier 2022 le S.I.P. Marseille 2 (fusion des deux S.I.P 1/8 et 5/6) sera installé à cet étage.

Les Brigades (B.D.V. 1 et 2) réintégreront également cet étage à la fin des travaux.

Suite à notre demande, un Groupe de travail « immobilier » doit être organisé très prochainement. Nous serons particulièrement vigilants sur les décisions prises par la Direction.

- Installation aux Terres Rouges :

Suite à notre courrier adressé le 9 février 2021, la Direction nous a indiqué qu'il n'y avait plus de problème sur cette installation provisoire. Le chauffage, les clapets des ventilo-convecteurs avaient été revus par le mainteneur, l'ouverture des fenêtres oscillantes et des grilles par l'équipe technique de la Direction. Le sujet du parking doit être réglé rapidement. Dont acte !

Nous nous sommes inquiétés du stockage éventuel d'archives au niveau inférieur pour des raisons de sécurité incendie. La Direction nous a assuré que ce stockage n'était pas prévu.

Vœux votés lors des séances du 6 et 22 octobre 2020

Les représentants des personnels avaient demandé différentes expertises agréées sur la fermeture définitive du Centre de Gestions des Retraites (C.G.R.) et sur l'organisation des accueils des usagers à la DRFiP 13.

L'intérêt d'une expertise agréée doit résider dans la coconstruction d'un diagnostic, dans la formalisation d'une l'analyse de la situation à risque tant physique et que psychologique. Elle doit permettre l'élaboration de pistes d'amélioration des conditions de travail.

La Présidente du C.H.S.-C.T. n'ayant donné aucune suite favorable à ces vœux, la procédure prévue à l'article 5-5 du *Code du Travail* doit s'appliquer puisqu'il existe un désaccord manifeste entre les représentants du personnel et l'autorité administrative. Par courriers du 29 janvier 2021, l'Inspection du Travail a, par conséquent, été saisie par la Présidente du C.H.S.-C.T. 13.

Droits d'alerte S.I.E. 2/15/16 et S.I.P. 2/15/16

Pour le S.I.E. 2/15/16, il a été proposé l'intervention du Médecin du Travail et d'un psychologue. Des conférences avec le pôle métier ont eu lieu. L'intervention d'huissier pour le recouvrement forcé a été proposée. Un contractuel est embauché pour le Fonds de Solidarité.

Pour le S.I.P. 2/15/16, il a été également proposé l'intervention du Médecin du Travail et d'un psychologue. Le stage « gestion des conflits » sera proposé. Une conférence « métier » est organisée et un membre de l'Équipe Départementale de Renfort (E.D.R.) devrait soutenir le service. Afin de gérer les problèmes particuliers rencontrés par cet accueil, un audit auprès de la Préfecture de Police a été demandé, les rondes doivent être réactivées.

Un accord sur ces mesures proposées par la Direction ayant été trouvé, ces droits d'alerte ont été suspendus. Le C.H.S.-C.T.spécifique ne sera pour l'instant pas réuni à ce sujet.

Vos représentants Solidaires Finances au C.H.S.-C.T. 13

Titulaires : Elisabeth Gonzales (DRFiP), Judith Bertet (DRFiP), Vincent Finkbeiner (Douane)
Suppléants : Thierry Legrand (Douane), Maxime Picard (DRFiP), Sylvie Raybaud (DRFiP)